

DECISION COMMUNAUTAIRE 2023_028

Objet : Acquisition d'un nouveau logiciel de gestion et de cartographie pour le service urbanisme de la CCFI – Renouvellement du contrat

ARNEKE
BAILLEUL
BAVINCHOVE
BERTHEN
BLARINGHEM
BOESCHEPE
BOESGHEM
BORRE
BUYSSCHEURE
CAESTRE
CASSEL
EBBLINGHEM
EECKE
FLETRE
GODEWAERSVELDE
HARDIFORT
HAZEBROUCK
HONDEGHEM
HOUTKERQUE
LE DOULIEU
LYNDE
MERRIS
METEREN
MORBECQUE
NEUF BERQUIN
NIEPPE
NOORDPEENE
OCHTEZEELE
OUDEZEELE
OXELAERE
PRADELLES
RENESECURE
RUBROUCK
SAINT-SYLVESTRE-
CAPPEL
SAINTE-MARIE-CAPPEL
SAINT-JANS-CAPPEL
SERCUS
STAPLE
STEENBECQUE
STEENVOORDE
STEENWERCK
STRAZEELE
TERDEGHEM
THIENNES
VIEUX-BERQUIN
WALLON-CAPPEL
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
ZERMEZEELE
ZUYTPEENE

Le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020/063 du Conseil de la Communauté de Communes de Flandre intérieure adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (215 000 euros HT depuis le 1er janvier 2022),

Vu l'article L2113-4 du code de la commande publique, "L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées."

Vu la décision 2020/120 en date du 15 septembre 2020 relative à l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion et de cartographie par le service urbanisme de la CCFI,

Vu la décision 2020/172 en date du 17 décembre 2020 relative à la signature d'un contrat de maintenance des progiciels d'urbanisme Cart@ds auprès du prestataire Cap'Oise Hauts de France,

Vu la décision 2022/146 en date du 21 novembre 2022 relative à la modification de la décision 2020/120 en date du 15 septembre 2020,

Vu la décision 2022/157 en date du 6 décembre 2022 relative à la modification de la décision 2020/120 en date du 15 septembre 2020,

Considérant que ce contrat inclut la maintenance de CART@ds CS, l'hébergement sur serveur dédié ainsi que la licence GOFOLIO pour une période d'un an, sur la période de référence du 1er décembre 2022 au 30 novembre 2023,

Considérant la proposition commerciale n°D230100377 de la Cap'Oise Hauts-de-France (Cap Territoires) du 30 janvier 2023, centrale d'achat public située 36 avenue Salvador Allende Village Mykonos à BEAUVAIS (60000) ;

DECIDE

Article 1 : De procéder, pour le service urbanisme réglementaire de la CCFI, à la prolongation du contrat de licence GOFOLIO, d'hébergement du serveur dédié et de maintenance du logiciel CART@ds, pour un montant total de 36 045,13 € TTC sur la période de référence du 1er décembre 2022 au 30 novembre 2023.

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARNEKE
BAILLEUL
BAVINCHOVE
BERTHEN
BLARINGHEM
BOESCHEPE
BOESEGHEN
BORRE
BUYSSCHEURE
CAESTRE
CASSEL
EBBLINGHEM
EECKE
FLETRE
GODEWAERSVELDE
HARDIFORT
HAZEBROUCK
HONDEGHEM
HOUTKERQUE
LE DOULIEU
LYNDE
MERRIS
METEREN
MORBECQUE
NEUF BERQUIN
NIEPPE
NOORDPEENE
OCHTEZEELE
OUDEZEELE
OXELAERE
PRADELLES
RENSCURE
RUBROUCK
SAINT-SYLVESTRE-
CAPPEL
SAINTE-MARIE-CAPPEL
SAINT-JANS-CAPPEL
SERCUS
STAPLE
STEENBECQUE
STEENVOORDE
STEENWERCK
STRAZEELE
TERDEGHEM
THIENNES
VIEUX-BERQUIN
WALLON-CAPPEL
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
ZERMEZEELE
ZUYTPEENE

Fait à Hazebrouck, le 6 mars 2023

Par déléation,
Le Vice-Président en charge de
l'Urbanisme, de l'habitat et du PLUI-H

